



## Spécial aménagement / déménagement ESI Bordeaux Océan et Bordeaux Garonne.

C'est à l'occasion de la réunion du **Comité Consultatif d'Information sur l'Amiante** (CCIA) organisée le 26/04/2013 par la Préfecture de la Gironde sur les travaux du « socle » de la Cité administrative de Bordeaux (photo ci-contre) que des informations plus précises nous ont été données. Les informations que nous publions proviennent de cette réunion et aussi de la réunion d'information organisée par le DISI avec les organisations syndicales le 25/04.

**Quid de l'avenir des 2 ESI de Bordeaux** (documents préfecture, réunion du 26/04) :

**Bordeaux-Océan** : il resterait au niveau du 1er étage de la cité, dans les locaux actuels. Le plan prévoit un effectif d'environ 100 personnes. Des locaux actuels seront libérés (salle des serveurs) et serviront à l'accueil de l'ESI Bordeaux Garonne.

**Bordeaux-Garonne** : l'ESI sera transféré à la Cité administrative. Ce transfert est prévu pour 75 agents voire 85 en cible (25 agents de l'ESI des CID des autres départements ne sont pas concernés). L'édition/façonnage actuel de l'ESI ne sera pas transféré, cette mission disparaissant début 2014. L'ESI occuperait un plateau de 430 m<sup>2</sup> au RDC + une salle de réunion de 56 m<sup>2</sup> au RDC + un bureau de 171 m<sup>2</sup> au 1er étage + un plateau de 140 m<sup>2</sup> au 1er étage (un escalier interne permettrait une communication entre le RDC et l'étage). Les deux zones du 1er étage se trouvent au sein des locaux actuels de l'ESI Bx Océan. Par rapport aux besoins de l'ESI il manque des m<sup>2</sup> : une solution est envisagée avec la récupération d'un plateau au 18ème étage de la tour B.

**Lors de la réunion interne DISI du 25/04 avec les syndicats**, le Directeur nous a signalé qu'il avait besoin de 850 m<sup>2</sup> pour l'ESI Bordeaux-Garonne. Cela ne colle pas exactement avec les plans présentés par la préfecture ...

Il n'y aurait par contre pas d'anticipation de déménagement de l'ESI Bordeaux-Garonne avant 2017 (trop cher) : l'installation ne se ferait qu'après désamiantage du socle. Le plateau du 18ème étage de la tour B pourrait accueillir soit la CID33 soit le futur plateau AT Trésorerie devant se créer début 2014.



### Rappel :

\* **l'ESI de Bordeaux Océan** est installé dans la Cité administrative de Bordeaux. Construite entre 1968 et 1972 elle est composée de deux tours dont l'une (tour A) a été restructurée et désamiantée de 2003 à 2009. La tour B va être désamiantée à compter de cette année (fin prévue en septembre 2016). L'ESI est situé au 1er étage de la tour B sur ce qui s'appelle le « socle » (sous-sol + RDC + 1er étage) et qui fera l'objet des travaux de restructurations à compter de 2017.

\* **l'ESI Bordeaux Garonne** est situé à Mériadeck dans les locaux de la DRFIP 33. Installé depuis la création de l'immeuble en 1988 il se trouve maintenant « *poussé dehors* » par la DRFIP depuis la création de la DISI Sud-Ouest. En effet, la DRFIP souhaite récupérer les locaux pour y héberger certains de ses services installés dans un autre immeuble de Bordeaux et réaliser ensuite une opération immobilière en vendant cet immeuble.

**Les travaux du socle de la Cité administrative débuteraient donc en 2017. Il sont prévus pour une durée de 3 ans.**

**Le transfert de l'ESI Bordeaux-Garonne ne se ferait donc que lorsque les locaux de la Cité auront été restructurés et désamiantés, donc pas avant 2017.**

Les travaux prévus sont particulièrement importants et vont avoir des conséquences sur les conditions de travail des services installés dans ce socle :

- \* Désamiantage et mise en sécurité incendie.
- \* Enlèvement des bâtiments provisoires C et D et remise en état de la terrasse du socle.
- \* Remise aux normes d'accessibilité des personnes handicapées des entrées Nord, Ouest et Sud.
- \* Mise en œuvre des installations liées aux énergies renouvelables et divers aspects environnementaux.
- \* Le phasage des travaux va être particulièrement complexe : travail par secteur et compartiment.

**Attention** : il ne s'agit ici que d'un « *avant-projet* », réalisé de façon unilatérale par la DRFiP33 (gestionnaire de la Cité Administrative) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (maître d'œuvre des travaux de désamiantage de la Cité Administrative) en vue de demander les financements nécessaires à la réalisation des travaux.

Celui-ci n'a pour l'instant pas été étudié au sein des instances réglementaires de la DISI Sud-Ouest (CHS et CTL) et ne peut donc être considéré comme définitif. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques a rappelé lors de la réunion du CCIA que celui-ci n'engageait en rien la DISI Sud-Ouest, et a refusé de discuter « *surfaces* » ou « *dispositions* » lors de celle-ci.

Si l'avant-projet doit faire l'objet d'un envoi au ministère des Finances début juin, la DDTM a indiqué que des changements étaient encore possibles d'ici fin novembre. La DRFiP33 a quant à elle rappelé qu'il y avait des « *normes* » en matière de surfaces allouées aux personnels auxquelles nous devons nous plier... une réponse qui bien sûr ne nous satisfait pas !

Le DISI - qui a lui-même rappelé lors du CCIA que sa direction ne pouvait pas rendre un avis à ce jour - s'est engagé à tenir les instances prévues : dont acte.

Nous avons par contre insisté sur la problématique de la réalisation des travaux du socle alors que des agents de l'ESI Bordeaux Océan seront encore présents dans celui-ci. En effet, et contrairement aux chantiers de désamiantage des 2 tours, il n'est pas prévu de déplacer les personnels loin des zones de travaux.

Nous avons interrogé la DDTM concernant l'isolation des locaux provisoires (dits « *bâtiment D* ») dans lesquels seront relogés les agents de la DISI-Siège lors du désamiantage de la tour A. En effet le premier bâtiment provisoire (dit « *bâtiment C* ») montrait une faiblesse certaine de ce point de vue (chauffage insuffisant en hiver, et climatisation insuffisante en été). La DDTM nous a répondu avoir pris en compte cela, et avoir par ailleurs réalisé des travaux d'amélioration du bâtiment C.

### **Plusieurs questions se posent et méritent des réponses claires :**

#### ESI Bordeaux-Garonne :

\* L'ESI se retrouve morcelé sur plusieurs emplacements : RDC, 1er et 18ème étage. Cela n'est pas l'idéal pour une bonne cohésion de l'ensemble.

\* La surface prévue est insuffisante pour l'instant. Il convient qu'il y ait une superficie suffisante et que le ratio des 12 m<sup>2</sup> / agent soit respecté.

\* Le plateau du 18ème étage de la tour B sera-t-il affecté à l'ESI ? Dans l'affirmative, quelle est sa superficie et quel sera le service qui sera hébergé : CID ou plateau AT Trésorerie ?

\* Si le déménagement de l'ESI ne devrait pas avoir lieu avant 2017, qu'en sera-t-il du service hébergé au 18ème étage, sachant que les travaux de désamiantage de cet étage seront achevés en même temps que ceux de la Disi siège (fin 2013, début 2014).

#### ESI Bordeaux-Océan :

\* Dans quelles conditions vont travailler les collègues pendant les travaux du socle ? Quelles garanties auront-ils pendant les travaux de désamiantage alors qu'ils seront à proximité ?

\* Quel avenir pour le service ADO de l'ESI alors qu'il apparaît dans les plans présentés que le service n'est plus dans les locaux de l'ESI mais à côté ?

**La CGT reste particulièrement attentive sur ce dossier et demande à la DISI la plus grande transparence possible. Elle demande également d'être informée régulièrement sur les solutions qui seront mises en œuvre.**



## **Bulletin d'adhésion**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI-SO**

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :